

# L'AGENDA SOCIAL 2024 – 2026 L'ARLESIENNE ?

**NOS POLITIQUES USENT DE TOUTES LES RUSES POUR REPOUSSER LES ECHEANCES ! LA CFTC NE VOIT TOUJOURS RIEN VENIR.** D'abord les « Agendas sociaux à durée déterminée », puis, les « protocoles d'accord à durée illimitée » pour restreindre le dialogue social et enfermer les organisations syndicales. À son arrivée à la tête de la Métropole en Juillet 2020, Bruno BERNARD a fait des promesses aux agents, dont celle de supprimer l'inégalité des salaires entre les agents exerçant les mêmes missions.

S'EN EST SUIVI UN AGENDA SOCIAL 2020 – 2023, DONT CERTAINES MESURES PRÉVUES NE SONT TOUJOURS PAS APPLIQUÉES ALORS QUE NOUS SOMMES EN AVRIL 2024 :

**LA CFTC CONTESTE LE CALCUL DES DÉPENSES ENGAGÉES DE 2020 À 2023 ; ELLE DEMANDE QU'UN BILAN DÉTAILLÉ ET CHIFFRÉ LUI SOIT PRÉSENTÉ ET QUE LES MESURES OUBLIÉES DU PRÉCÉDENT AGENDA SOCIAL SOIENT APPLIQUÉES !**

1. L'EMPLOYEUR NE PARLE PLUS DE LA PRIME « TÉLÉTRAVAILLEUR » QUE LA VICE-PRÉSIDENTE S'ÉTAIT POURTANT ENGAGÉE À DISCUTER AVEC LES NOUVELLES ORGANISATIONS SYNDICALES ÉLUES EN NOVEMBRE 2022. A CE JOUR, **AUCUNE DISCUSSION N'A EU LIEU EN FIN 2022, 2023 OU DÉBUT 2024**
2. BIEN QU'ANNONCÉ AUX ORGANISATIONS SYNDICALES, **LE RIF DE LA FILIÈRE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE** DONT LE DÉCRET D'APPLICATION EST SORTI LE 30/11/2022, **N'A PAS ÉTÉ APPLIQUÉ COMME PRÉVU EN 2023. IL EST REPORTÉ À JUILLET 2024 ;**

L'EMPLOYEUR CONTINUE AVEC LE PROJET D'AGENDA SOCIAL 2024 – 2026, LANCÉ QU'EN OCTOBRE 2023 ET TOUJOURS PAS FINALISÉ, ALORS QU'IL DEVRAIT ÊTRE DÉJÀ MIS EN ŒUVRE DEPUIS JANVIER DERNIER.

Le 09 Avril dernier, voilà que la vice-présidente réunit tous les syndicats pour leur présenter un projet de « protocole d'accord » inconnu jusqu'alors. Sans même leur donner des éléments techniques de compréhension, elle lance la semaine suivante, des bilatérales avec chaque syndicat pour qu'il se prononce sur le projet. Les rencontres sont en cours...

## IMPOSSIBLE DE SE PRONONCER SUR UN « PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD » QUI LAISSE PEU DE PLACE À LA NEGOCIATION !

- Le projet de protocole de l'employeur prévoit un doublement occasionnel de la prime d'intéressement et en 2026, alors que l'intersyndicale a demandé un doublement pérennisé dès 2024 ;
  - Le projet de protocole de l'employeur fait totallement abstraction de sujets comme l'indemnité semestrielle, pourtant abordée par l'employeur lui-même en octobre 2023 ;
  - Dans le projet de protocole de l'employeur, ce qui relève uniquement de l'application de la réglementation (la loi Taquet ou le RIF de la filière sociale et médico-sociale) est pris pour une mesure de rémunération ;
  - Où en est l'élargissement du CTI aux derniers oubliés du SEGUR, à savoir, les agents accueillant du public de leur domaine spécialisé en MDM et faisant des rotations régulières à l'accueil des MDM (enfance / RSA / PAPH) ?
  - À quand l'attribution automatique des primes « faisant fonction » ou NBI (dont NBI QPV) sur critères prévus par les textes ? Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui
- ...

## SANS PLUS ATTENDRE LES NEGOCIATIONS, LA CFTC DEMANDE AU PRÉSIDENT DE RESPECTER SES PROMESSES HORS AGENDA SOCIAL !

- AVEC EFFET RETROACTIF, DE RATTRAPER LA PLUS GRANDE INÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DEPUIS LA CRÉATION DE LA MÉTROPOLE, AVEC LE VERSEMENT À TOUS LES AGENTS CONCERNÉS CATÉGORIES A, B et C DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE 50% JUIN ET 50% NOVEMBRE ET DE L'INDEMNITÉ SEMESTRIELLE. Cette revendication s'appuie sur une enquête lancée par la CFTC à laquelle près de 1 500 agents ont répondu ;
- AVEC EFFET RETROACTIF, DE RETABLIR IMMEDIATEMENT L'ALLOCATION DE DÉPART À LA RETRAITE INJUSTEMENT SUPPRIMÉE AUX AGENTS PARTIS À LA RETRAITE DEPUIS LE 01/01/2024

## LA CFTC DEMANDE EN MEME TEMPS, DE RÉELLES NÉGOCIATIONS SUR L'AGENDA SOCIAL 2024 – 2026 SUR LES THÉMATIQUES, LE BUDGET ALLOUÉ, LA PLACE POUR DE NOUVEAUX SUJETS DE NÉGOCIATION !

**Ensemble, nous sommes plus fort ! Rejoignez-nous !**



Adresse physique : Gemellyon - 1er étage - 59 Bd Vivier Merle - 69003 Lyon Tél. : 04 28 67 56 49  
Adresse postale : HdM – 20 rue du Lac – CS33569 – 69505 Lyon cedex 03  
E-mail : [cftc@grandlyon.com](mailto:cftc@grandlyon.com) – <https://www.cftcmetropolede lyon.fr>